



Association « Pour St Pierre du Perray »

Une « erreur » à 130 000 €

EDITORIAL

Chers Habitants de St Pierre du Perray,

Une « erreur » à 130 000 €

Lors du marché public de nettoyage des bâtiments communaux, en avril 2022, la société ECO7S Facilities, évincée, a engagé une procédure judiciaire contre la commune de St Pierre du Perray, dénonçant **des irrégularités dans ce marché public**.

Selon l'avocat d'ECO7S, la commune de St Pierre du Perray a manqué à ses obligations de mise en concurrence et d'égalité de traitement des candidats :

- L'analyse des offres était entachée d'erreurs manifestes d'appréciation, l'offre d' ECO7S a été dénaturée.
- Le marché a été attribué à une entreprise dont l'offre était irrégulière.

Afin d'éviter une **condamnation à des dommages et intérêts** qui pouvaient monter à **450 000 €** et une condamnation pour **délit de favoritisme**, la commune reconnaissant une faute, l'avocat de la commune a préconisé de trouver un accord transactionnel.

—> Retrouvez sur notre site internet (rubrique Actualité) les documents relatifs à cette « affaire » : l'accord transactionnel + le courrier de l'avocat de la société ECO7S.

Ce seront donc **130 000 € qui vont être versés à ECO7S pour rattraper une « erreur » de M. Verots**.

130 000 €, ce n'est pas rien. C'est par 130 000 € d'augmentation des dépenses d'énergie, que M. Verots a justifié la fermeture de l'école des 4 Saisons.

En 2022, l'équipe Verots s'est bien gardée de parler de cette affaire, et l'a traitée dans la plus **grande opacité**.

Sans l'obligation de passer ces 130 000 € à payer en conseil municipal (du 10 oct. 2024), nous ne serions toujours pas au courant de cette coûteuse « erreur ».

Vente du pavillon 1 impasse des Coquelicots

Opaque aussi, la mise en vente d'un pavillon du patrimoine communal situé au 1 impasse des coquelicots. Lors du dernier conseil municipal du 10 oct. 2024, le Maire propose une délibération pour mettre en vente ce pavillon sur un site de vente aux enchères en ligne **et** dans les agences immobilières de St Pierre du Perray.

Mais quand on se penche sur les règles du site de vente en ligne, que lit on ? La vente ne peut se faire qu'en **exclusivité sur le site de vente en ligne**, et parmi les propositions d'achat, le vendeur (le maire) **peut choisir à qui il vend**, et pas forcément au plus offrant ! Surprenant !

Suite à mon intervention sur ce sujet au Conseil municipal, la majorité a décidé de mettre d'abord le bien en vente dans les agences immobilières de St Pierre du Perray pendant 4 mois, puis si besoin, sur le site de vente aux enchères.

Incompétence, mauvaise foi, absence de travail des élus majoritaires qui n'avaient même pas lu les clauses du site de vente en ligne, tout ceci démontre l'incapacité de ce groupe à gérer la commune et respecter ses habitants.

Vivement une nouvelle équipe plus responsable.

Catherine Aliquot-Vialat, Présidente de l'Association,

Maire de St Pierre du Perray de mars 2014 à juin 2020, Elue municipale

**Modification du
PLU Plan Local
d'Urbanisme sur
GreenParc**

La municipalité veut **uniformiser** les haies qui sont devant les maisons de GreenParc **à 1 m de hauteur**.

Certaines maisons ont des haies plus hautes, jusqu'à 1,8 m de hauteur, et suivant les essences de plantes, c'est aussi très joli !

Ce qui est plus important, c'est que chacun entretienne ses haies pour qu'elles ne viennent pas empiéter sur la circulation piétonne.

Décorations de Noël

Espérons que cette année, la Mairie décore et illumine St Pierre du Perray de façon décente pour les fêtes de Noël et de fin d'année, et ne nous fasse pas honte comme l'an dernier où nous étions la ville la moins décorée des 23 communes de l'agglomération GPS.



Si vous partagez nos idées, rejoignez-nous,
Adhérez ou faites un don à notre Association - bulletin sur notre site internet
tél. 06 75 98 40 45 Email : c.aliquotvialat@free.fr

www.facebook.com/c.aliquotvialat

www.pour-st-pierre-du-perray.fr



Association loi 1901 n° 0912014242 - 9 avenue Manuréva, 91280 St Pierre du Perray